

## Arrêté fédéral

approuvant

la gestion et le compte de la régie des alcools  
pour l'exercice de 1915.

(Du 15 décembre 1916.)

L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE

de la

CONFÉDÉRATION SUISSE

Vu le rapport du Conseil fédéral du 28 juillet 1916,

*arrête :*

La gestion et le compte de la régie des alcools pour  
l'exercice de 1915 sont approuvés.

Ainsi arrêté par le Conseil des Etats.

Berne, le 8 décembre 1916.

*Le président, D<sup>r</sup> Ph. MERCIER.*

*Le secrétaire, DAVID.*

Ainsi arrêté par le Conseil national.

Berne, le 15 décembre 1916.

*Le président, D<sup>r</sup> A. BÜELER.*

*Le secrétaire, SCHATZMANN.*

Le Conseil fédéral arrête :

L'arrêté fédéral ci-dessus sera publié dans la *Feuille  
fédérale.*

Berne, le 15 décembre 1916.

Par ordre du Conseil fédéral suisse :

*Le chancelier de la Confédération,*

SCHATZMANN.

## **Arrêté fédéral approuvant la gestion et le compte de la régie des alcools pour l'exercice de 1915. (Du 15 décembre 1916.)**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1916
Année	
Anno	
Band	4
Volume	
Volume	
Heft	52
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	27.12.1916
Date	
Data	
Seite	666-666
Page	
Pagina	
Ref. No	10 081 174

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.